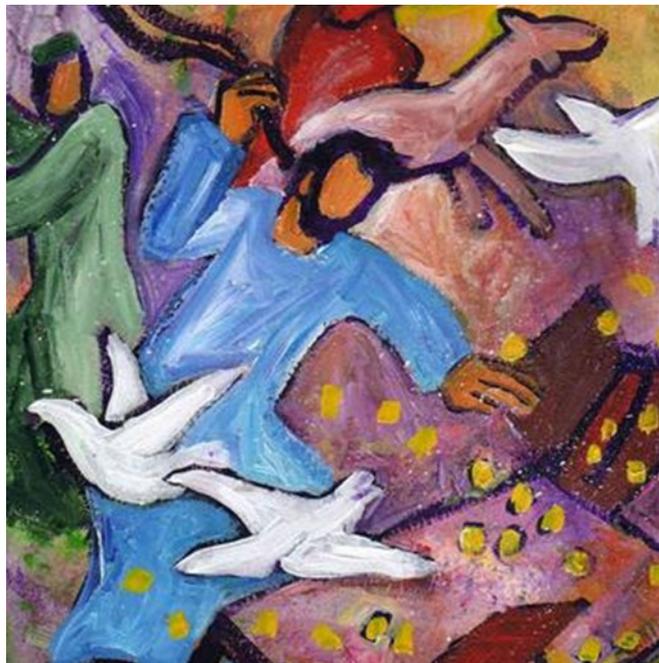


Une Lanterne



n° 111



1° lecture

du livre de l'Exode (Ex 20, 1-17)

En ces jours-là, sur le Sinai,

Dieu prononça toutes les paroles que voici : « Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison d'esclavage. Tu n'auras pas d'autres dieux en face de moi. Tu ne feras aucune idole, aucune image de ce qui est là-haut dans les cieux, ou en bas sur la terre, ou dans les eaux par-dessous la terre. Tu ne te prosterner pas devant ces dieux, pour leur rendre un culte. Car moi, le Seigneur ton Dieu, je suis un Dieu jaloux : chez ceux qui me haïssent, je punis la faute des pères sur les fils, jusqu'à la troisième et la quatrième génération ; mais ceux qui m'aiment et observent mes commandements, je leur montre ma fidélité jusqu'à la millième génération.

Tu n'invoqueras pas en vain le nom du Seigneur ton Dieu, car le Seigneur ne laissera pas impuni celui qui invoque en vain son nom. Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier. Pendant six jours tu travailleras et tu feras tout ton ouvrage ; mais le septième jour est le jour du repos, sabbat en l'honneur du Seigneur ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni tes bêtes, ni l'immigré qui est dans ta ville. Car en six jours le Seigneur a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, mais il s'est reposé le septième jour. C'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié. Honore ton père et ta mère, afin d'avoir longue vie sur la terre que te donne le Seigneur ton Dieu. Tu ne commettras pas de meurtre. Tu ne commettras pas d'adultère. Tu ne commettras pas de vol. Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain. Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne : rien de ce qui lui appartient. »

Le texte biblique parle ici de *paroles* et non de *dix commandements*. On peut se demander d'ailleurs, si l'on a vraiment affaire à *dix*, écrit Thomas Römer, car ils ne sont pas numérotés et si on fait le compte, on en trouve plutôt *douze*. Cette absence de consensus est attestée aujourd'hui encore par le fait qu'il subsiste, côte à côte, trois manières différentes de les numérotés : la 1° est propre à la tradition juive, une autre appartient aux traditions catholique et luthérienne, la 3° est commune à la tradition orthodoxe et à celle de la Réforme.

La plupart de ces « *paroles* » sont inspirées du droit de l'Ancien Orient. Mais dans la partie centrale (**en gras**) s'exprime la relation spécifique qui unit Israël à son Dieu et qui révèle l'identité du judaïsme, qui prend forme au retour de l'Exil (538 av. J.-C.).

Le sabbat qui était à l'origine une fête de la nouvelle lune, devient, après l'Exil, hebdomadaire, et se trouve fixé au 7° jour de la semaine. Par ce rythme, le judaïsme a inventé « la semaine » !

Le commandement concernant les parents doit être compris comme une réaction au culte des morts largement répandu à l'époque : au lieu d'honorer les morts par des sacrifices, il s'agit de mettre à disposition des parents encore vivants ce dont ils ont besoin pour vieillir dans la dignité.

D'après ce texte, honorer Dieu doit se concrétiser par un comportement solidaire à l'égard d'autrui, et cela à l'intérieur comme à l'extérieur de la famille. (T. Römer)

En cette année « B », le texte de l'Évangile est tiré de St Jn, que j'ai choisi d'aborder, même si dans les endroits où l'on prépare des catéchumènes [katékumène] au baptême (ce qui est le cas dans notre Paroisse), on prend le texte de la Samaritaine (année « A »).

Évangile selon saint Jean (Jn 2, 13-25) Comme la Pâque juive était proche, Jésus monta à Jérusalem. Dans le Temple, il trouva installés les marchands de bœufs, de brebis et de colombes, et les changeurs. Il fit un fouet avec des cordes, et les chassa tous du Temple, ainsi que les brebis et les bœufs ; il jeta par terre la monnaie des changeurs, renversa leurs comptoirs, et dit aux marchands de colombes : « Enlevez cela d'ici. Cessez de faire de la maison de mon Père une maison de commerce. » Ses disciples se rappelèrent qu'il est écrit : *L'amour de ta maison fera mon tourment*. Des Juifs l'interpellèrent : « Quel signe peux-tu nous donner pour agir ainsi ? » Jésus leur répondit : « Détruisez ce sanctuaire, et en trois jours je le relèverai. » Les Juifs lui répliquèrent : « Il a fallu quarante-six ans pour bâtir ce sanctuaire, et toi, en trois jours tu le relèverais ! » Mais lui parlait du sanctuaire de son corps. Aussi, quand il se réveilla d'entre les morts, ses disciples se rappelèrent qu'il avait dit cela ; ils crurent à l'Écriture et à la parole que Jésus avait dite. Pendant qu'il était à Jérusalem pour la fête de la Pâque, beaucoup crurent en son nom, à la vue des signes qu'il accomplissait. Jésus, lui, ne se fiait pas à eux, parce qu'il les connaissait tous et n'avait besoin d'aucun témoignage sur l'homme ; lui-même, en effet, connaissait ce qu'il y a dans l'homme.

A l'origine ce texte n'avait pas cette ampleur, le voici à peu près reconstitué : *Et il trouva dans le Temple ceux qui vendaient bœufs et brebis et colombes, et les changeurs assis. Et il les chassa tous du Temple. Et il dit : « Enlevez cela d'ici ; ne faites pas de la maison de mon Père une maison de commerce. »* [Le et répété est un reste de la tradition orale !]

Ce texte est indépendant de celui des synoptiques; il s'en distingue par la parole que Jésus prononce. Son rédacteur fait une allusion à Zacharie 14,21 : *Il n'y aura plus de marchands dans la maison de Yahvé Sabaot, en ce jour-là*. En chassant les vendeurs du Temple, Jésus se pose en réformateur religieux, ce qui lui vaudra la haine de la classe sacerdotale de Jérusalem.

Dans un second temps, la mention de « la Pâque juive » fut introduite au récit primitif, pour placer cet épisode dans un contexte pascal.

Dans la phrase : *Il les chassa du Temple ainsi que les brebis et les bœufs*, la particule traduite par « ainsi que » a le sens de « à savoir », écrivent les P. Boismard & Lamouille. Les vendeurs ne font pas partie de ceux que Jésus chasse avec un fouet.

C'est dans un 3^e temps que fut introduite la réponse de Jésus à la demande d'un signe, qui sera celui de la Résurrection. Jn rejoint ici Mt pour qui le « signe » est celui de Jonas qui resta trois jours et trois nuits dans le ventre du poisson avant d'en être expulsé. Puis il s'inspire du texte de Mc où les passants se moquent de Jésus en croix en disant : *Toi qui détruis le Temple et le rebâties en trois jours, sauve-toi toi-même (Mc 14, 58 // Mt 26,61)*. Mais dans le IV^e évangile, ce sont les juifs qui sont censés détruire le Temple et non plus Jésus : l'allusion à sa mort devient claire.

Nous trouvons dans la réponse de Jésus un procédé littéraire cher à l'ultime rédacteur de Jn : le malentendu. En effet, *Détruisez ce sanctuaire et en trois jours je le relèverai*, peut s'entendre de deux façons. Les juifs prennent le sens premier. La vraie pensée de Jésus est alors donnée par le rédacteur lui-même. Quoi qu'il en soit, le lecteur doit comprendre que, non seulement Jésus va se « relever » de la mort, mais encore que son corps ressuscité va prendre place au Temple de Jérusalem et devenir le « lieu » du culte chrétien. Tout le cycle des fêtes juives sera remplacé par la Pâque chrétienne. La vie cultuelle sera désormais centrée sur le Corps de Jésus ressuscité !

[N.B. : Commencée en 20 avant notre ère, par Hérode, la reconstruction du Temple ne sera achevée qu'en l'an 63 : le rédacteur qui écrit vers les années 85, simplifie en le supposant achevé.]

Si le signe de Cana (qui précède cet épisode) suggérait le renouveau qu'apporte Jésus par rapport à l'ordre ancien du Judaïsme, Jn confirme ici le rejet de ce système religieux. L'entretien avec Nicodème (Jn 3,1-11) continuera ce thème de la « nouveauté » en abordant « la nouvelle naissance » qu'apporte Jésus (celle à la vie éternelle), écrit Charles l'Eplattenier. Il ne s'agit pas ici d'une purification du Temple, mais du changement de paradigme (repères) religieux, comme l'évoque l'allusion aux trois catégories de l'ensemble sacrificiel juif (bœufs, brebis, colombes). C'est contre lui que Jésus s'en prend, dans le quatrième évangile.

Pour Jésus, la relation à Dieu ne saurait s'inscrire dans le registre d'offrandes ou de sacrifices. Alors qu'à Cana Jésus avait comblé un manque, ici il crée un vide. En reprenant la citation du Psaume 69, que Jn met dans la mémoire des disciples (qui jouent ici un rôle interprétatif), il la modifie : Si la Bible hébraïque donne « *le zèle de ta maison a fait mon tourment (m'a dévoré)* », et sa traduction en grec « *fait mon tourment (me dévore)* », Jn met le verbe au futur. De ce fait, il annonce les conséquences à venir de ce geste par lequel Jésus a attaqué de plein fouet le système du Temple, écrit encore C. L'Eplattenier. C'est la première allusion voilée au conflit mortel qui va aller en grandissant entre les tenants du Temple et Jésus.

Notons que Jn, n'emploie plus ici (comme il le faisait au début) le mot *naos* (temple) mais *hiérôn* (sanctuaire) [Bravo à la traduction liturgique qui a maintenu cette différence !]. C'est le terme que Paul avait employé pour dire aux fidèles qu'ils sont *le sanctuaire de Dieu* ou que leur corps est *le sanctuaire de l'Esprit* (1 Cor 3,16 et 6,19). Il s'agit du lieu de la présence de Dieu !

Cependant, écrit Yves Simoens (s.j.), si le sanctuaire n'est pas le Temple, (car ce terme englobe tout l'édifice religieux) le sanctuaire, lui, est la grande salle du culte : « le Saint » est le lieu fréquenté par les prêtres seuls ou les grands prêtres. Il ne faut pas le confondre non plus avec « le Saint des Saints », là où reposait l'arche, et où le grand prêtre entrait, une seule fois l'an, pour la fête du Yom Kippour, fête du grand Pardon. Jésus ne s'attaque pas au « lieu » de la présence, mais au « lieu » du culte juif !

Enfin, poursuit notre exégète, si le récit de Cana se concluait sur la foi des disciples en Jésus (*Ils crurent en lui* : 2,11), le contenu de leur foi est ici complété par : *Ils crurent à l'Ecriture et à la parole que Jésus avait dite*. La foi repose sur les Ecritures et sur la parole de Jésus. Par là, Jn précise que son évangile doit être lu à la lumière de la Résurrection. Ce qui viendra combler le tombeau vide, c'est le corps de l'Ecriture. La foi chrétienne ne peut en faire fi !

Réflexion...

Tout rite « fait loi ». Dévier le rite, le vide de son sens ; nous l'avons vu précédemment. La brèche ouverte, et face à aucune réaction officielle, certains « ministres » sont allés jusqu'à instaurer la genuflexion avant de recevoir l'hostie. La genuflexion est un geste d'adoration. C'est pour prévenir toute exagération, pour ne pas chosifier la « présence réelle » en faisant de la consécration un geste magique, que la Liturgie n'autorise que 3 genuflexions pendant l'eucharistie, et seulement pour le président de l'Assemblée (que l'on appelle, à tort, *le Célébrant*, car tous célèbrent, l'assemblée et comme son « président », terme utilisé par la Liturgie pour désigner le ministre !). Mais comme le Ressuscité est présent dans divers symboles, peut-on concevoir Dieu choisir d'être plus là qu'ailleurs, selon la volonté des hommes. Nous sommes encore dans le champ de la Magie. Que certains symboles sont plus « parlants » à l'être humain, soit, mais la présence est la même ! Il faut alors s'interroger : Pourquoi certains prêtres, font-ils mettre les enfants de chœur à genoux lors de la consécration ? Pourquoi certains prêtres se mettent-ils « à chanter en langues » après la consécration ? Pourquoi demandent-ils de faire la genuflexion avant de communier ? On remarquera subtilement qu'ils invitent (exigent ?) la genuflexion devant les saintes espèces qu'ils croient avoir consacré grâce à leur mains (geste magique). Il se pourrait qu'ils utilisent la notion de « pouvoir religieux » lié au sacré, et à leurs mains « consacrées », que certains n'hésitent pas à faire vénérer le jour de leur ordination ! Autre précision : à partir du début de la messe, la présence réelle conservée dans le tabernacle, s'efface au profit de l'autel que le(s) ministre(s) vénère(nt) au début et à la fin, parce qu'il fait la symbiose de tous les symboles. C'est devant lui que l'on s'incline chaque fois qu'on passe devant lui et non face au tabernacle, comme le font beaucoup, y compris des prêtres. Vatican II, pour éviter ce risque a « conseillé » que la Présence soit mise dans une chapelle latérale, pour que l'autel prenne tout son sens pendant l'eucharistie. Qu'en est-il ?

Homélie pour le 3^e dimanche de Carême. (le 4/03 ; 9h30 : Bizanet)

Le thème de Carême des années liturgiques 'B' est celui de l'Alliance ! Ce fut d'abord une alliance de Paix avec Noé, qui nous interpelle en ces temps de déluge de bombes et de feu sur divers lieux du Globe. Puis ce fut l'alliance de vie avec Abraham, qui nous touche encore aujourd'hui où tant d'êtres humains sont sacrifiés un peu partout dans le monde ! Voici à présent, l'Alliance du Sinaï avec le don de la Loi, Loi bafouée par des désirs de toute puissance et qui s'est transformée en « loi de la Jungle » !

Presque tout le monde connaît ce que l'on appelle les « Dix commandements » ! En écoutant le texte de la 1^o lecture, nous pouvons être étonnés par sa sévérité, comme par la menace dont il est fait mention ! Mais il s'agit avant tout d'une éducation religieuse. Car, si les deux premières alliances s'adressaient à un clan et à son chef (Noé ou Abraham), celle du Sinaï s'adresse à un ensemble de tribus disparates qu'il faut souder par une Loi commune religieuse pour faire un Peuple.

En fait, le texte que nous avons entendu est le résultat de trois niveaux de composition. Un noyau primitif, oral, tiré du contrat de base des bédouins et des pasteurs nomades, pour qui la survie de la tribu était primordiale. Ce sont les derniers commandements du texte que l'on retrouve partout dans l'Orient Ancien ! Un second apport, placé au début, insiste sur le Dieu unique qui devient « Yahvé » : Nous assistons là à la naissance du monothéisme ! Car, même si les hébreux adoraient « El », ils rendaient aussi un culte à d'autres divinités, Dieu était considéré par eux comme le « Dieu des dieux ». Ces pratiques doivent disparaître ; ce qui explique la menace, la sévérité, la « jalousie » prêtée au Seigneur-Dieu.

Enfin, au VI^e s. avant notre ère, au retour de l'Exil, des prêtres reprennent tous les textes et y ajoutent la loi du Sabbat hebdomadaire né à Babylone ! Ils l'insèrent alors au milieu du texte, selon l'habitude sémite de mettre au centre le message essentiel d'un récit ! Tout est refondu en une Loi nouvelle, sous couvert de Moïse et du Sinaï pour y donner du poids : Nous passons alors au Judaïsme qui parlera des *Dix commandements*. Dix, parce que ce chiffre symbolise la totalité, comme l'évoquent les dix doigts de la main ! Mais le mot « commandement » est incorrect : Le mot grec est « *decalogos* », Décalogue, c.à.d. « dix paroles » ! Ce sont ces « paroles » qui font Loi, car elles sont les conditions pour que chaque être humain vive en société. Elles sont pour la Bible des « paroles de Vie » !

Cependant, l'histoire nous montre que ces lois fondamentales ont été dissoutes dans 613 préceptes, (6+1+3 faisant 10) et comment l'argent, en s'immisçant dans le culte, a perverti La Loi de vie en une loi de mort ! Le Temple est devenu un « centre commercial » ! On comprend la réaction vive de Jésus, car l'Argent dissout le côté « humain » de l'Homme et s'érige en toute puissance, comme nous pouvons le constater encore aujourd'hui !

Mais, ce à quoi s'attaque Jésus, est plus profond. Le texte parle de marchands et de changeurs mais l'évangéliste nous fait rebondir à un second niveau en précisant : les marchands *de bœufs, de brebis et de colombes*. Car ces animaux sont ceux du culte. De plus, pour appliquer l'interdiction d'adorer d'autres dieux et leurs images, les pièces romaines à l'effigie du « divin César » ne pouvaient être utilisées pour l'achat des bêtes qui servaient aux sacrifices. Il fallait avant, changer la monnaie romaine en une monnaie spéciale, pour les acheter !

Bref, le geste de Jésus vise autre chose, que l'évangéliste souligne encore : Si au début du texte il emploie le mot « temple », il parle ensuite de « sanctuaire ». Or, le sanctuaire est le lieu où les prêtres rendaient le culte, à l'abri des fidèles, et où se faisaient les sacrifices ! C'est donc bien au culte et à la notion de sacrifice que Jésus s'attaque. Les prêtres ne s'y sont pas trompés : ce sont eux qui décideront de faire disparaître celui qui menaçait l'ordre religieux.

Que tirer de ce texte de St Jean ? C'est que, pour lui, Jésus s'attaque à tout ce qui touche à la notion de « sacré ». Le Sacré n'est plus lié à un édifice religieux ni à des rites (sacrifices). Avec Jésus c'est tout être humain qui est sacré parce qu'il est temple de l'Esprit, comme l'affirmera St Paul. La Présence de Dieu n'est plus dans un édifice, un objet ou dans des rites, elle est en chaque personne. Voilà la nouveauté qu'a apporté Jésus, nous dit St Jean.

En déplorant, aujourd'hui, la perte du « sacré » et en voulant le remettre au goût du jour (chose impossible sinon dans le mental), beaucoup de croyants « chrétiens » ne se rendent pas compte que le « sacré » est, en fin de compte, un obstacle à la rencontre avec Celui qui est présent au fond de nous ; obstacle nous dit Jésus dans ce passage, qui n'est autre que ce « mur de protection » que nous mettons en place par peur de Dieu (ou de nous-mêmes) !